



République Tunisienne
Présidence du gouvernement
Services du conseiller à l'information

Tunis, le 03 octobre 2013

Conseil ministériel pour le suivi de l'avancement de l'exécution des projets publics

Un conseil ministériel restreint s'est tenu hier au palais du gouvernement à la Kasbah sous la présidence de M. Ali Larayedh chef du gouvernement et a été consacré au suivi de l'avancement de la réalisation des projets publics et des retraits étrangers relatifs aux fonds réservés aux programmes et projets financés dans le cadre de la coopération internationale.

Au cours de cette séance, ont été examinés les degrés d'avancement de l'exécution des projets publics au titre des années 2011, 2012 et 2013 et a été enregistré l'augmentation du rythme de réalisation au cours de l'année 2013.

La séance a recommandé la nécessité de doubler d'efforts dans le suivi de l'exécution des projets publics en général et de ceux financés par des crédits étrangers en particulier. Elle a également recommandé de diagnostiquer davantage la situation des projets structurés qui souffrent de difficultés lors de l'exécution.

La séance a encore décidé de la création d'une commission au niveau du ministère du développement et de la coopération internationale composée de représentants des ministères de

l'Intérieur, des Finances, de l'agriculture, de l'Équipement et de l'environnement et des domaines de l'État et des affaires foncières. Cette commission sera chargée de diagnostiquer la situation d'un nombre de projets structurés et financés dans le cadre de la coopération internationale et qui souffrent de retard d'exécution et ce, dans le but de proposer les solutions et mesures propres à surmonter les handicaps et à prendre les dispositions adéquates pour relancer le rythme de développement.

Il était convenu de programmer une séance de travail ministérielle pour décider des projets qui n'ont pas rencontré de solutions.

Traduction à partir du texte original arabe